Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260827-D086_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-et-un août, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, PEDRONO Anthony, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : MEHA Roxanne, SEBILLET DUBRULLE Marine (procuration à PEDRONO Anthony), MARPAUD BRUNE Marine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole).

Secrétaire de séance : BLAIRET Guylaine

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Délibération n° 86 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Madame la maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Vu la délibération n° 46 du 4 mai 2023 relative à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale,

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Décider d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- Charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 01/09/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Guylaine BLAIRET

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE